



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20240408-2024AVRDEL11-DE



Date de la convocation : 2 avril 2024
Séance du Conseil Municipal : 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire, hormis pour la délibération 7 sous la présidence de M. Luc SOULARD.

Présents : Christophe HOGARD (sauf à la délibération 7) - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD (à partir de la délibération 6) - Karine LOIZEAU (sauf aux délibération 32 et 33) – Lilian BOSSARD - Jean-Marie RAUTUREAU - Steven BARTHELEMY - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Roger BRIAND donne pouvoir à Luc SOULARD
Pierrick THOMAS donne pouvoir à Christophe VERONNEAU
Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU jusqu'à la délibération 5
Marietta BOONEFAES donne pouvoir à Hélène CHENAIS
Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Magali LOISEAU
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Odile PINEAU
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Joseph LIARD
Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 7, 32 et 33
Nombre de conseillers présents : 26
25 aux délibérations 1 à 5, 7 et 32 à 33
Nombre de conseillers votants : 32
31 aux délibérations 7, 32 et 33

Secrétaire de séance : Steven BARTHELEMY

11- DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DSIL – VALIDATION DE L'OPÉRATION CRÉATION D'UN TERRAIN DE RUGBY EN GAZON SYNTHÉTIQUE AVEC ÉCLAIRAGE

Dans le cadre des demandes de subventions d'équipement effectuées auprès de dispositifs de financements de l'Etat tels que la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et le « Fonds Vert », il est demandé aux collectivités de valider par délibération les opérations susceptibles de faire l'objet d'un financement de ce type, nonobstant les délégations du Conseil au Maire.

Le projet de la Ville des Herbiers relatif à la création d'un terrain de rugby en gazon synthétique avec éclairage peut faire l'objet d'une subvention de l'Etat dans le cadre de la DSIL.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette opération ainsi que son plan de financement comme suit :

DEPENSES	HT	RECETTES	HT	%
Terrain rugby + éclairage	977 160,00	Subventions :		
		DSIL 2024	586 296,00	60,00%
		Département de la Vendée	195 432,00	20,00%
		Autofinancement	195 432,00	20,00%
TOTAL DEPENSES HT	977 160,00	TOTAL RECETTES HT	977 160,00	100,00%

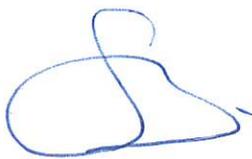
LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités,
 Vu les guides DSIL / DETR 2024 et Fonds Vert,
 Vu le plan de financement,
 Vu le budget primitif 2024,
 Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale, Commerce et Centre-Ville du 27 mars 2024,
 Vu le rapport d'Angélique RICHARD,

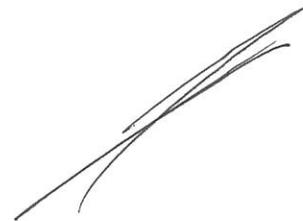
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve l'opération d'équipement « création d'un terrain de rugby en gazon synthétique avec éclairage » ainsi que son plan de financement.
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant par délégation à signer tout document se rapportant à cette délibération

Steven BARTHELEMY
 Secrétaire de séance




Pour copie conforme,
 Christophe HOGARD
 Maire



Transmis en Préfecture le : 12 AVR. 2024
 Publié électroniquement le : 12 AVR. 2024
 Notifié le :